



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XIX/5
4 novembre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-neuvième réunion
Montréal, Canada, 2–5 novembre 2015
Point 5 de l'ordre du jour

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

XIX/5. Travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et rapport avec l'Organe subsidiaire chargé de l'application

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

Rappelant l'intention énoncée dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2020¹ de procéder à une évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et d'alimenter la réflexion sur le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020,

Reconnaissant que les produits livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, et en particulier ses évaluations méthodologiques, thématiques, régionales et mondiale, peuvent considérablement contribuer à cette évaluation finale,

1. *Souligne* l'importance de mener à bien en temps opportun les évaluations de la Plateforme afin d'optimiser leur contribution aux travaux de la Convention ;
2. *Se félicite* de la collaboration étroite entre les Secrétariats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et de la Convention en vue de faciliter la mise en œuvre de manière cohérente et efficace du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme et des travaux de la Convention ;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif, lors de l'élaboration d'une proposition de lignes directrices pour le sixième rapport national, conformément à la requête de la Conférence des Parties dans le paragraphe 9 a) de la décision XII/1, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis

¹ Décision XII/31.

scientifiques, techniques et technologiques à sa vingtième réunion et l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion :

- a) De prendre en considération les enseignements tirés des quatrièmes et cinquièmes rapports nationaux ;
- b) De prendre en compte les considérations techniques entourant les délais, la forme et le contenu des sixièmes rapports nationaux, telles qu'énoncées dans les paragraphes 47-51 de la note du Secrétaire exécutif ;²
- c) D'intégrer dans la proposition :
 - i) Un point sur les expériences des Parties dans l'utilisation des outils destinés à évaluer l'efficacité des mesures spécifiques prises pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - ii) Une attention suffisante à l'intégration des questions relatives à la biodiversité au sein de chaque secteur et entre les secteurs, y compris les cadres politiques intersectoriels sur la biodiversité et une évaluation de leur efficacité, des bonnes pratiques et des enseignements tirés ;
- d) De diffuser un projet de proposition pour observations et de prendre en considération les commentaires des Parties et des observateurs ;

4. *Prie également* le Secrétaire exécutif de faciliter l'examen et le test par les Parties de l'outil en ligne facultatif actuellement en cours d'élaboration par le Secrétaire exécutif pour le processus d'établissement des sixièmes rapports nationaux, notamment en favorisant l'interopérabilité avec les centres d'échange nationaux, et de faire rapport sur les progrès accomplis à l'Organe subsidiaire chargé de l'application ;

5. *Recommande* que la Conférence des Parties à sa treizième réunion :

- a) Lance les travaux de préparation d'une cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui devrait :
 - i) Fournir :
 - a. Un rapport final concis sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - b. Une base pour le suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;
 - ii) Comprendre :
 - a. Une analyse objectif par objectif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, sur la base d'une méthodologie transparente pouvant être reproduite ;
 - b. Une analyse de la contribution des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ;
 - iii) S'appuyer sur :
 - a. Les sixièmes rapports nationaux ;
 - b. Les informations fournies par les indicateurs mondiaux ;

² « Travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la lumière du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, et rapport avec l'Organe subsidiaire chargé de l'application » (UNEP/CBD/SBSTTA/19/9).

- c. Les évaluations thématiques, régionales et mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques et toute analyse de scénarios et toute modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques effectuées dans le cadre de ces évaluations ;
 - d. Des informations provenant des autres conventions relatives à la biodiversité, des conventions de Rio et d'autres organisations compétentes ;
 - e. Des informations fournies par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris des informations sur les contributions des actions collectives menées en faveur de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
 - f. Des informations supplémentaires pertinentes présentées par les Parties ;
- iv) Être élaborée de sorte à éviter tout chevauchement avec d'autres processus ;
- b) Invite les secrétariats de la Plateforme et des autres conventions relatives à la biodiversité à collaborer afin d'établir une stratégie de communication commune pour la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et les produits livrables pertinents de la Plateforme ;
 - c) Prie le Secrétariat exécutif d'élaborer :
 - i) Un programme de travail et une proposition de budget pour la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;
 - ii) Une stratégie de communication commune avec les secrétariats de la Plateforme et des conventions relatives à la biodiversité sur la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et les produits livrables pertinents de la Plateforme ;
 - d) Prie l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, conformément au paragraphe 5 b) de la décision XII/25, de dresser une liste de requêtes pour le deuxième programme de travail de la plateforme, en s'appuyant sur les informations recueillies par le Secrétaire exécutif, aux fins d'approbation par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion ;

6. *Notant* les rôles complémentaires de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, notant également que l'Organe subsidiaire chargé de l'application étudiera son mode de fonctionnement à sa première réunion, reconnaît que la mise en place de l'Organe subsidiaire chargé de l'application permettra d'insuffler un nouvel élan à l'examen de l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, ses protocoles et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et de fournir aux Parties des orientations afin de soutenir leur mise en œuvre.
